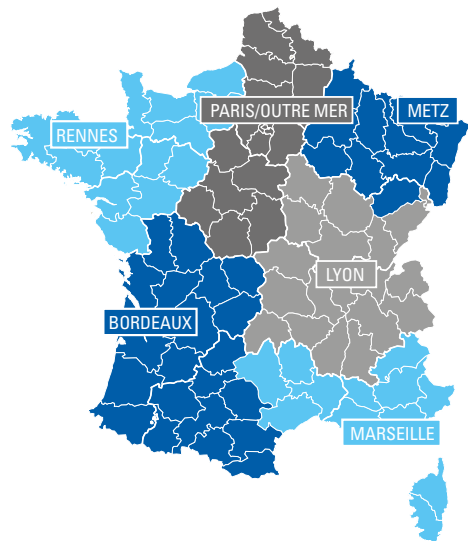


## UN RÉSEAU DE CONSEILLERS À VOTRE SERVICE



➔ Pour connaître l'antenne la plus proche de votre domicile, composez notre numéro vert

**N°Vert 0 800 64 50 85**



## NOTRE MISSION, VOTRE AVENIR

Pour trouver le conseiller le plus proche de vous, rendez-vous dès maintenant sur [www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr)



**N°Vert 0 800 64 50 85**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



## VOUS ÊTES

MILITAIRE, CIVIL OU CONJOINT  
EN DÉMARCHE DE VALIDATION  
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



Conception graphique et réalisation : © SGAV/COM 2019 • Crédit photographique : © Andras Stock • Impression : FFR (SGA/SPFA)

# VOUS ÊTES MILITAIRE, CIVIL OU CONJOINT

> Vous avez au moins 1 an d'expérience en lien avec le diplôme ou le titre visé enregistré au RNCP\*

> Vous souhaitez mettre à profit votre expérience pour bénéficier d'une qualification professionnelle reconnue

> Quel que soit votre statut, que vous soyez ou non en reconversion, vous pouvez prétendre à une validation des acquis de l'expérience (VAE)

## VOUS POURREZ AINSI :

**1** > Obtenir une **reconnaissance officielle** de CAP/BEP (niveau 5) à master 2 (niveau 1)

**2** > Obtenir un **diplôme ou un titre RNCP** sans suivre de formation ou en réduisant l'essentiel de sa durée

**3** > Reprendre **vos études** à un niveau supérieur

**4** > Accéder à un **concours de la fonction publique** qui nécessite un niveau de diplôme

**5** > **Évoluer dans votre emploi**, accélérer, dynamiser ou relancer votre carrière



## QUE VOUS PROPOSE DÉFENSE MOBILITÉ ?

### Une offre de service personnalisée et gratuite !

- > Une information via un réseau national de conseillers référents VAE
- > Un conseil au regard de votre situation
- > Une orientation sur les diplômes et titres RNCP que vous pouvez obtenir
- > Un accompagnement personnalisé sur les titres RNCP du ministère des Armées

👉 **Notre démarche** : vous permettre d'obtenir, entièrement ou en partie, un titre RNCP au vu de vos compétences acquises dans votre vie professionnelle ou personnelle (bénévolat).

Le titre RNCP obtenu par VAE possède la même valeur nationale que celui obtenu par la voie de la formation (initiale ou continue).

### \* Les titres RNCP

Tous les titres accessibles par VAE sont inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) 👉 [www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)

Vous pouvez consulter les titres du ministère des Armées en vous rendant sur SGA CONNECT

👉 [portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/mobilite/reconversion](http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/mobilite/reconversion)  
ou sur le site internet Défense Mobilité  
👉 [www.defense-mobilite.fr/vae](http://www.defense-mobilite.fr/vae)

## LES CINQ ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE VAE :

**1** > **Information conseil orientation** par un conseiller Défense Mobilité

### **2** > **Recevabilité**

👉 dépôt de votre demande auprès du certificateur choisi

### **3** > **Présentation de l'expérience**

👉 **constitution de votre dossier de présentation de l'expérience, destiné au jury**

### **4** > **Validation/Évaluation**

👉 évaluation de votre dossier par le jury

👉 entretien ou mise en situation

👉 attribution de tout ou partie de la certification professionnelle

**5** > **Accompagnement post-jury** par un conseiller Défense Mobilité

👉 en cas de non validation ou validation partielle, nouvelle réflexion sur votre dossier

*NB : Avant de vous engager dans une démarche de VAE, vérifiez avec votre conseiller Défense Mobilité si vous pouvez prétendre à un titre RNCP suite à une formation que vous avez suivie au sein du Ministère des Armées.*

